

**Compte-rendu du conseil d'UFR  
du 27 janvier 2014**

**Ordre du jour :**

- Informations du directeur
- Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- Projet de convention avec l'UIBE (Pékin)
- Dates d'ouverture SESAME
- Modification maquette M1 Economie appliquée parcours Economie-Droit
- Correction maquette M1 environnement
- Modification crédits ECTS pour les étudiants Erasmus « incoming »
- Carte de formation masters – suppression domaine SHS
- Carte de formation métiers de l'enseignement en 2014-15
- Calendrier prévisionnel des prochains conseils d'UFR
- Points divers

**Etaient présents :**

- Délila Allam
- Melissandre Avrane
- Sarah Bensalem
- Jean- Claude Berthélemy
- Claude Bressand
- Gunther Capelle-Blancard
- Elisabeth Cudeville
- Antoine d'Autume
- Jean Dellemotte
- Sophie Duranteau
- Mamadou Embalo
- François Gardes
- Hadrien Hartmann
- Pierre Kopp
- André Lapidus
- Claude Menard
- Medhi Marguillier
- Michèle Moerman
- Geoffroy Pommier
- Katheline Schubert
- Sylvie Villa

### **Etaient représentés :**

- Stéphanie Laguérodiée représentée par Jean Dellemotte
- Corinne Perraudin représentée par André Lapidus
- Pierre-Charles Pradier représenté par Jean-Claude Berthélemy
- Katheline Schubert représentée par Antoine d'Autume
- Bruno Tinel représenté par André Lapidus
- Nadine Thevenot représentée par Jean Dellemotte

### **Invités :**

- Isabelle Cochard
- Lionel Fontagne
- Nathalie Sigot
- Excusé Nicolas Canry

La séance commence à 9h40.

Le conseil s'ouvre par une minute de silence en hommage à notre ami et collègue Guillermo Hillcoat.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL**

Le compte-rendu du conseil d'UFR du **20 novembre 2013** est approuvé avec 23 voix pour et 9 abstentions.

### **DATES D'OUVERTURE SESAME**

Quelques aménagements ont été proposés par rapport au calendrier 2012-2013, principalement en vue d'homogénéiser les dates afin de faciliter la lisibilité pour les étudiants et la gestion des inscriptions.

Les dates proposées sont approuvées à l'unanimité

### **MODIFICATION MAQUETTE M1 ECONOMIE APPLIQUEE PARCOURS ECONOMIE-DROIT**

Le parcours Economie-droit du M1 économie appliquée n'a plus que 7 étudiants. Ce parcours correspond à un double-diplôme, puisque les étudiants sont inscrits simultanément dans un parcours Droit-économie du M1 de droit des affaires de l'UFR05.

Il est proposé, jusqu'à la fin de la prolongation du quadriennal 2010-2014, d'aménager la maquette de ce parcours, pour éviter d'ouvrir un cours à moins de 8 étudiants. Il s'agit du « séminaire de travaux et d'actualité » au 2<sup>ème</sup> semestre, qui est spécifique à ce parcours. On propose de le remplacer par un cours sans TD du 2<sup>ème</sup> semestre du M1 Economie appliquée. Le choix proposé est le cours de « Industrial Organization », qui est par ailleurs très utile d'un point de vue professionnel dans le cadre d'une formation d'économiste-juriste. La nouvelle maquette serait donc la suivante :

Intitulé des UE et des enseignements	Cours Magistraux	Travaux Dirigés	Crédits
<b>Semestre 1</b>			
<b>UE1 : Fondamentaux</b>	<b>108</b>	<b>72</b>	<b>21</b>
<b>2 cours obligatoires</b>			
Droit bancaire	33	18	6
Institutions and regulation	36	18	6
<b>1 cours à choisir parmi:</b>			
Evaluation des politiques publiques	36	18	6
Finance de marchés (Choix de portefeuille )	36	18	6
Langue – SGEL			3
<b>UE2 : Options</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>1 cours obligatoire:</b>			
Droit boursier	33		4,5
<b>1 cours à choisir parmi:</b>			
Economic policy	36		4,5
European integration 1 (Monetary and financial integration)	36		
Bonus (choix annuel), 2 activités parmi Activités physiques et sportives <i>ou</i> culturelles <i>ou</i> LV 2			
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>180</b>	<b>72</b>	<b>30</b>

<b>Semestre 2</b>			
<b>UE1 : Fondamentaux</b>	<b>72</b>	<b>54</b>	<b>15</b>
Analyses financières	36	18	6
Sûretés	33	18	6
Langue - SGEL		18	3
<b>UE2 : Options</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
Gestion financière	33		5
Economie de la réglementation et des marchés publics	36		5
<b>Industrial Organization</b>	<b>36</b>		<b>5</b>
Bonus (choix annuel), 2 activités parmi Activités physiques et sportives <i>ou</i> culturelles <i>ou</i> LV 2			
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>180</b>	<b>54</b>	<b>30</b>
<b>Volume annuel par étudiant</b>	<b>360</b>	<b>126</b>	<b>60</b>

Il est rappelé que lors de la mise en place du prochain quinquennal ce double diplôme disparaîtra.

Modification approuvée avec 25 voix pour et 7 absentions.

### CORRECTION MAQUETTE M1 ENVIRONNEMENT

A la suite des opérations de réduction de la charge d'enseignement, une erreur matérielle (disparition de certains TD) a été commise.

Cette erreur sera corrigée de manière ad-hoc au 2<sup>ème</sup> semestre. La maquette corrigée (pour 2014/2015) est la suivante :

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Crédits
<b>Semestre 1</b>			
<b>UE n° 1</b>	<b>108</b>	<b>72</b>	<b>21</b>
Evaluation des politiques publiques (EA)	36	18	6
Microéconomie (EI et finance)	36	18	6
Techniques quantitatives (EA)	36	18	6
Langue		18	3
<b>UE n° 2</b>	<b>72</b>		<b>9</b>
Séminaire commun Economie-Géographie-Droit (cours propre)	36		4,5
Economie de l'environnement 1 (cours propre)	36		4,5
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>180</b>	<b>72</b>	<b>30</b>
<b>Semestre 2</b>			
<b>UE n° 1</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>15</b>
2 cours parmi	2*36		2*6
Macroéconomie 2 (ETE)		18	
Commerce international et firmes multinationales (EI)		18	
Politique du développement (EI)		18	
Langue		18	3
<b>UE n° 2</b>	<b>108</b>		<b>15</b>
Economie de l'environnement 2	36		5
+ 2 cours parmi	2*36		2*5
Economie des territoires et des transports (EA) <b>cours assuré au semestre 1</b>			
Industrial organization			
Economie de la réglementation et des marchés publics (EA)			
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>180</b>	<b>72</b>	<b>30</b>
<b>Volume annuel par étudiant</b>	<b>360</b>	<b>144</b>	<b>60</b>

Modification approuvée à l'unanimité.

## **MODIFICATION CREDITS ECTS POUR LES ETUDIANTS ERASMUS « INCOMING »**

Claude Menard informe l'assemblée de l'évolution de « Erasmus » à « Erasmus plus » dans un avenir proche. Pas de date annoncée.

Il indique qu'une homogénéisation des ECTS avec les universités est en cours afin de faciliter la compréhension de notre système, mais également de valoriser nos programmes, aux yeux de nos partenaires étrangers.

Pour rendre notre offre plus attractive et plus transparente, il est proposé de modifier dans nos maquettes sous Apogée, pour les seuls étudiants sous les codes 02 ER et 02 PEL (donc les étudiants 'incoming' sous programmes d'échange) les ECTS associés à nos enseignements de la façon suivante :

Cours avec TD: 6 ECTS

Cours sans TD: 4 ECTS.

Ces normes se rapprocheraient ainsi (ou seraient identiques dans beaucoup de cas) à celles pratiquées par nos partenaires, facilitant grandement les choix des étudiants et les conversions que nos partenaires doivent effectuer, rendant ainsi nos programmes plus attractifs.

Ceci ne s'applique pas aux éventuels étudiants « incoming » dans les cours de M2.

## **PROJET DE CONVENTION AVEC L'UIBE (PEKIN)**

J-P Tropeano explique l'accord de coopération avec l'UIBE dans sa globalité. Des questions sont posées au sujet notamment de la prise en charge de la gestion administrative, des frais de scolarité, des possibilités d'accueil d'étudiants au sein de l'UIBE. Le projet est annexé à ce compte-rendu.

Le projet est voté par 2 votes contre, 8 absentions et 22 voix pour.

## **POINTS DIVERS**

Un conseil exceptionnel d'UFR sera organisé le 4 février prochain à 9 h 30 pour épuiser l'ordre du jour du 27 janvier et traiter les points divers.

La séance est levée à 11h35.

**Accord de coopération**  
**Programme de double diplôme -Master (Programme International) en économie**  
**Spécialisé en Economie Théorique et Empirique (ETE)**

L'Université Paris 1 Panthéon –Sorbonne,  
12, place du Panthéon 75005 Paris, France  
représentée par le professeur Philippe BOUTRY, en qualité de président,  
d'une part,

et :

UNIVERSITY OF INTERNATIONAL BUSINESS AND ECONOMICS - UIBE ,  
N ° 10 , Huixin Dongjie , Chaoyang District, Beijing , Chine  
représentée par le professeur Jianjun SHI, en qualité de président,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

**Article 1: Objectif du programme.**

Sur la base de l'accord cadre signé entre l'Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne (12 place du Panthéon 75631 Paris Cedex 05 , désormais noté Paris 1 ) et University of International Business and Economics ( N ° 10 , Huixin Dongjie , Chaoyang District, Beijing, noté désormais UIBE), ci-après dénommées collectivement les Parties, décident de coopérer sur la base de l'égalité et des avantages mutuels et d'organiser conjointement un double Master en économie, spécialisé en Economie Théorique et Empirique (ETE). Pour les deux premiers semestres, les étudiants seront inscrits au programme Modèles Mathématiques et Economie et en Finance (Diplôme d'université MMEF) ou au programme (Diplôme d'université) Panthéon Sorbonne Master in Economics (PSME).

**Article 2: Diplômes délivrés.**

2.1. Les étudiants qui réussissent les examens de la première année obtiendront un diplôme d'université (DU) équivalent à la première année de Master (M1) de Paris 1. S'ils sont admis en deuxième année de master et s'ils réussissent l'ensemble des épreuves de cette deuxième année, les étudiants obtiendront le diplôme national de Master (voir aussi les articles 7 et 8).

2.2. Les étudiants qui ne réussissent pas la première année de Master reviennent à l'UIBE.

**Article 3: Durée des études.**

L'obtention du master doit se faire en deux années consécutives (voir aussi les articles 7 et 8).

**Article 4: Effectifs.**

4.1. Première année : 20 étudiants au plus.

4.2. Deuxième année : le nombre d'étudiants dépend du nombre des étudiants inscrits en première année qui réussissent cette première année et qui sont autorisés à suivre la deuxième année de Master ETE (pour plus de détails, voir l'article 8 ).

### **Article 5: Langue des cours**

5.1. Première année : les cours sont dispensés en anglais.

5.2. Deuxième année : les cours sont dispensés en anglais en Master ETE et éventuellement en français dans d'autres Masters.

Les étudiants suivront les cours de français offerts par les programmes PSME et MMEF.

### **Article 6: Inscription**

6.1. Première année : les étudiants s'inscrivent comme étudiant à la fois à Paris 1 et à l'UIBE.

6.2. Deuxième année : les étudiants ayant réussi la première année et admis en deuxième année de master s'inscrivent comme étudiants à la fois à Paris 1 et à l'UIBE.

### **Article 7: Sélection des étudiants.**

#### **7. 1 Première année**

La sélection sera effectuée par les deux parties sur la base des éléments suivants :

A Pour les étudiants de nationalité chinoise:

A.1. Licence en économie ou dans une discipline connexe ;

A.2. Maîtrise de l'anglais, certifiée par les résultats aux tests de l'examen d'entrée national et un certificat TOEFL (au-dessus de 550) ou d'un certificat IELTS (score moyen minimum requis IELTS : 6,5).

A.3. L'une des deux pièces suivantes :

a/ Réussite à l'examen national d'entrée passé par les candidats au programme de Master en économie de l'UIBE ;

b/ Dispense de l'examen d'entrée (pour les étudiants de très haut niveau)

A.4. Interviews par le comité d'admission de Paris 1 et de l'UIBE. Les programmes PSME et MMEF sont représentés au sein de ce comité.

B. Pour les étudiants d'autres nationalités :

B.1. Une licence en économie ou dans une discipline connexe ;

B.2. Maîtrise de l'anglais, attestée par un certificat TOEFL (au-dessus de 550) ou d'un certificat IELTS (score moyen minimum requis IELTS : 6,5) ou d'un certificat équivalent ; les étudiants dont les cours de premier cycle sont dispensés entièrement en anglais sont exemptés de tout certificat de langue anglaise;

B.3. Les étudiants internationaux sont soumis aux conditions d'admission à l'UIBE School of International Trade and Economics (SITE) pour les étudiants étrangers. Les étudiants peuvent être invités à passer des examens d'entrée organisés par l'UIBE et l'UFR d'Economie de Paris 1.

B.4. Interviews par le comité d'admission de Paris 1 et de l'UIBE. Les programmes PSME MMEF sont représentés au sein de ce comité.

Les étudiants sélectionnés recevront une lettre d'acceptation de Paris 1 et de l'UIBE

## **7.2. Deuxième année.**

A. A la fin de la première année, les étudiants sont soumis à un processus de sélection (sous l'autorité du Master ETE) pour déterminer s'ils sont admis en deuxième année du programme de Master ETE. Les étudiants peuvent également demander à être admis en deuxième année d'un autre programme de Master de Paris 1.

B. Les étudiants qui ne sont pas sélectionnés pour suivre la deuxième année de Master à Paris 1 retournent à l'UIBE.

## **Article 8: Curriculum.**

### **8.1. Première année.**

A. La première année universitaire (trois semestres) sera organisée à Paris 1 à partir de Septembre. Pour les deux premiers semestres, les étudiants seront inscrits au sein des programmes MMEF ou PSME, qui sont deux programmes spécialement conçus à Paris 1 pour les étudiants anglophones. Ils offrent le même contenu de cours que la première année du programme de master ETE. Dix étudiants au plus sont inscrits en PSME et en MMEF.

B. Les étudiants qui ont réussi les deux premiers semestres obtiendront un Diplôme d'Université (DU) délivré par chaque programme.

### **8.2. Semestre d'été.**

C. Tous les étudiants qui ont achevé avec succès les deux premiers semestres sont tenus de suivre le semestre d'été à Paris 1 organisé par le programme PSME et « Globalization and World Economy ». Ce semestre comprend des cours de commerce international qui garantissent l'équivalence complète entre la première année de ce programme suivi à Paris 1 et la première année de Master ETE. A la fin de ce semestre, les étudiants UIBE reçoivent des crédits uniquement valables pour le master suivi à l'UIBE.

### **8.3. Deuxième année.**

A. Les étudiants qui ont réussi les deux semestres de la première année sont autorisés à se porter candidat à la deuxième année de Master ETE.

B. Les étudiants seront soumis à un processus de sélection spécifique organisé pour l'entrée en deuxième année de Master ETE.

C. Les étudiants qui décident de se porter candidat à un autre programme de master de Paris 1 seront également soumis à la procédure de sélection spécifique à ce programme.

D. Les étudiants seront inscrits en deuxième année du master dans lequel ils seront admis.

E. La deuxième année universitaire (deux semestres) sera organisée à Paris 1 à partir de Septembre.

## **Article 9: Frais d'inscription.**

### **9.1. Première année.**

A. Premier et second semestres : les étudiants devront payer les frais de scolarité fixés par le programme PSME ou le programme MMEF.

B. Semestre d'été : les étudiants devront payer les frais de scolarité fixés par le PSME pour le semestre d'été.

### **9.2. Deuxième année.**

Les étudiants devront payer les frais de scolarité fixés par le gouvernement français pour les



programmes de Master.

Les frais de scolarité ne couvrent ni les frais de transport, ni les aspects liés à l'hébergement (réservation, loyer...) ni les frais de manuel.

### **Article 10: Organisation.**

10.1. Le programme sera organisé et exécuté par l'UFR d'Economie de Paris 1. Un comité de pilotage et un comité exécutif seront mis en place avec des représentants de l'UIBE et Paris 1.

10.2. Le Comité de pilotage sera composé de trois représentants de chacune des parties et donnera des conseils, des recommandations et des instructions pour s'assurer que toutes les normes de qualité sont respectées et que l'ensemble du programme est exécuté dans le respect du présent accord.

10.3. Le Comité exécutif composé d'un directeur académique, d'un directeur de programme issu de chaque partie (PSME, MMEF et UIBE), sera chargé de la mise en œuvre de toutes les questions académiques, administratives et financières du programme. Le Président du Comité exécutif sera nommé par Paris 1.

### **Article 11: Amendements.**

Cette annexe peut être modifiée par accord écrit des deux institutions. Ces modifications sont soumises à un échange de lettres entre les présidents des deux institutions.

### **Article 12 : Litiges.**

Les parties s'efforcent de parvenir à un règlement à l'amiable de tout différend qui pourrait intervenir quant à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption ou la résiliation du présent mémorandum.

Si une partie considère qu'un différend menace le bon fonctionnement du présent accord, il doit le notifier à l'autre partie afin de résoudre le problème dans les trois mois. Si à la fin de cette période, le différend n'est pas résolu, les parties conviennent de mettre fin à la présente convention moyennant un préavis dûment écrit de l'autre partie.

Les parties conviennent que, nonobstant la résiliation du présent accord, les actions de coopération en cours doivent être poursuivies et traduits en bout par les institutions partenaires conformément à cet accord et sans préjudice pour les étudiants concernés.

Fait en quatre exemplaires originaux,

à Paris, le

à ....., le .....

Philippe BOUTRY,

Président de l'Université  
Paris1 Panthéon-Sorbonne

Professeur Jianjun SHI  
Président de l'UIBE

A.....Le,

## **Annexe A: Contrôle des connaissances.**

Première année : les étudiants se conforment Règlement du Contrôle des Connaissances des programmes MMEF et PSME.

Deuxième année : les étudiants se conforment Règlement du Contrôle des Connaissances de la deuxième année de master dans lequel ils sont inscrits.

## **Annexe B: Annexe financière**

Il est convenu entre les parties que les étudiants de l'UIBE prendront à leur charge les frais d'inscription aux diplômes de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Les étudiants acceptés verseront à cette dernière la somme équivalente aux droits d'inscription aux DU et masters qui accueilleront les étudiants visés par la présente convention.

Le montant des droits sera redistribué en interne entre budget central et budget de la composante selon les règles en usage à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'intégralité des frais d'inscription doit être payée avant le 31 juillet qui précède l'année universitaire.